



LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Tél. : 48.44.31.07

39, rue Anatole-France - 93130 NOISY-LE-SEC

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 3 mars 2001
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M. Hamann
M^{me} de La Chapelle
M. Desjeux
M. Mésognon
M^{me} Pierrard

Président
Vice-Présidente
Secrétaire Général
Secrétaire Général Adjoint
Trésorière

et

M^{mes} Bodouroff, de Confevron, de Crozes, Demsar, Huvet, de Lavigne, Simon, Védrine
M^{elle} Sabourin,
MM. Bancel, Bouvet, du Chalard, Gautier, Huvet, Pietrek, Turpault.

Était excusé

M. Chomette.

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

I – La vie du Cercle

Le Cercle enregistre l'arrivée de deux nouveaux Membres, dont M. Turpault, présent aujourd'hui.

II – Les recherches

❖ par Mme de la Chapelle

Après le 9 thermidor la version officielle des faits ou le début de la manipulation de l'opinion publique.

Comme l'on sait, la chute de Robespierre provoqua un important changement au Temple. La visite de Barras entraîna l'ouverture de la chambre où l'enfant - que l'on supposait être Louis XVII - était détenu au secret. La suite nombreuse de Barras, des citoyens assurant le service, ainsi que des membres du Comité de Sûreté Générale purent constater les conditions de la détention. Aussitôt, des articles parurent pour informer le public (dans le Courrier Universel, les Annales de la République Française etc. ...) Mais nous allons voir que ces media, ainsi que des gens soi-disant bien informés, furent manipulés par des sources officieuses et que dès le mois de Thermidor, les fausses informations circulèrent. Elles sont intéressantes dans la mesure où elles sont la première mouture de la thèse d'Eckard, de Beauchesne et de presque tous les historiens du 19^e siècle.

Le premier document est une lettre de Nicolas Ruault, libraire éditeur parisien, datée du 23 thermidor (10 août 1794) : « Le premier qui s'est senti du mieux que le 9 thermidor a produit est le jeune Dauphin, le malheureux enfant de Louis XVI, toujours prisonnier dans la grande Tour du Temple. Le Comité de Salut Public l'avait tenu jusqu'à ce jour dans la plus dégoûtante et la plus affreuse captivité. Voici un précis très exact et très vrai de la vie supplicante à laquelle il avait condamné ce petit infortuné... Peu de temps après le supplice de sa mère (*erreur : avant*) on le sépara de sa soeur et de sa tante Élisabeth : on le tint enfermé dans une des grandes salles (*Laquelle ?*) de la principale Tour, sans communication avec qui que ce fût, sans instruction, sans aucune espèce d'amusements. Il y passait les jours et les nuits absolument seul, mal nourri, et dans une malpropreté mortelle. Il était obligé de faire les fonctions naturelles dans un coin de cette vaste pièce dont on n'enlevait les ordures qu'une fois par mois. (On entrainait donc ?) Durant le froid, on lui donnait une petite quantité de bois qu'il fendait et qu'il allumait lui-même comme il pouvait dans un poêle dont la fumée l'étouffait (*Seul, ce dernier détail est exact : tous les poêles fumaient au Temple*) Ce pauvre enfant ne changeait de linge qu'une fois par mois. On lui passait sa nourriture par un tour ... Il était confié à la garde du plus dur, du plus grossier des hommes, à un nommé Simon, cordonnier, municipal de 1792, lequel couchait dans une pièce qui n'était séparée du petit prisonnier que par une très mince cloison.

Trois fois par nuit ce vilain Argus frappait sur la cloison pour réveiller l'enfant et lui criait d'une voix de tonnerre : Capet, es-tu là ? Le malheureux petit prince était obligé de répondre chaque fois : Oui, je suis là. De sorte qu'il n'avait pas plus de repos le jour que la nuit. » (Cité par X. de Roche. Louis XVII. p.399)

Simon était parti depuis six mois, mais, comme on avait pris soin de l'envoyer sur-le-champ à la guillotine, il ne pouvait guère se défendre. A la vérité, il fit un parfait bouc émissaire.

Voici le texte des *Annales de la République Française* :

« Le fils de Capet profitera aussi de la révolution du 9 Thermidor (*Même début que la lettre ci-dessus, donc même source probable*) On sait que cet enfant avait été abandonné aux soins du cordonnier Simon, digne acolyte de Robespierre dont il a partagé le supplice. » (Cité par A. Bourgeois : *Encore Louis XVII*, p.12)

En 1794, on mit toute l'horreur du traitement de l'enfant sur le dos de Simon. Plus tard, Beauchesne fut bien obligé de le dédouaner quelque peu, puisque le cordonnier était parti avant l'enfermement. Qu'à cela ne tienne, les municipaux héritèrent du fameux : « Capet, où es-tu ? Lève-toi ! ». L'expression fit fortune, puisqu'elle fut reprise par Chateaubriand dans sa célèbre interpellation à la Chambre des Pairs.

Je doute fort que Simon qui couchait dans la même chambre que le petit Capet, se soit réveillé trois fois par nuit pour demander à l'enfant où il pouvait bien être.

L'histoire de la cloison eut également du succès car Gomin se vanta, paraît-il, d'avoir fait faire de fausses cloisons derrière lesquelles il faisait cacher le Dauphin - pour le protéger de la fureur populaire qui voulait faire invasion dans la prison (Suvigny p. 58). C'est naturellement faux, mais corrobore un fait antérieur à son arrivée : personne ne savait vraiment où était détenu le petit Capet, au début de 1794. On a vraiment voulu le soustraire à tous les regards et à toutes les tentatives d'évasion.

On ne peut compter sur les municipaux, du moins ceux, et ils étaient peu nombreux, qui n'avaient pas été guillotins, pour en savoir davantage. Ils observèrent un silence absolu sur les six premiers mois de l'an II. Pas de récits, pas de mémoires. Seuls les historiens officiels, sur les dires du seul Gomin, tentèrent d'établir une version - politiquement correcte - tout aussi manipulée que la première.

Nous essaierons une prochaine fois, d'y voir plus clair, et d'abord de tenter de découvrir où était réellement détenu le petit Capet .

❖ par Mme Védrine

Corrélation entre l'action d'Hébert et les événements du Temple

| | |
|----------|---|
| Novembre | La convention refuse à la Commune le transfert des Prisonniers Royaux. |
| Décembre | Arrestation des Hébertistes Vuieurt, Roussin, Mazuel. |
| Janvier | Le 3 Suppression des cumuls |
| | le 5 Simon démissionne |
| | le 19 Simon quitte le Tour, remet le Dauphin "en bonne santé" aux quatre commissaires |
| | le 20 Les travaux d'enfermement commencent. Les Jacobins réclament la libération des Hébertistes. Robespierre les freine. |
| Février | Hébert attaque Robespierre. |
| | Au Temple Monier, porte clef quitte le Tour. Tison est mis au secret. |
| | Robespierre tombe malade et s'absente du Comité de Sûreté Générale. La section Mutius Scevola demande le transfert des Prisonniers par la voix de Bourgeois, Hébertiste. La section des Lombards (Robespieriste) refuse. |
| Mars | Appel de Ronsin (Hébertiste) à l'Insurrection contre le gouvernement du Comité de Salut Public. Les sections parisiennes ne bougent pas. Recul des Hébertistes. |
| | Robespierre revient au C.S.P. Arrestation d'Hébert et des Hébertistes, exécutés le 24. |
| | Au Temple, l'Enfant est enfermé "dans la chambre où l'on n'entraîne pas". On ne parle plus de lui jusqu'en Thermidor. |

On doit voir en filigrane le complot d'Hébert pour s'emparer du Dauphin.

III – Réflexions sur la disparition des registres du Temple

❖ par Gérald Pietrek

La question Louis XVII dite du Temple, comporte divers aspects non dénués d'intérêt.

On peut aussi bien s'interroger sur la chronologie des événements que sur les personnages multiples ayant gravité au Temple et autour comme Hébert, Chaumette, Robespierre, Danton, Simon, Barras, Christophe Laurent, etc. ... On peut également s'attacher à analyser la topographie des lieux, à étudier les pouvoirs des commissaires chargés de maintenir l'ordre et la tranquillité au Temple, compulsier avec soin les carnets de la blanchisseuse Clouet, épilucher les nombreux mémoires des entrepreneurs et examiner à la loupe les dires des prétendants qui n'ont pas tardé à se manifester, avec plus ou moins de savoir-faire, après le décès de l'enfant du Temple le 8 juin 1795.

Ainsi, la question du Temple est composée de multiples facettes aussi passionnantes à approfondir les une que les autres.

Mais il en est une, celle des registres du Temple qui n'est pas souvent abordée tant elle suscite d'interrogations. Elle mérite pourtant d'être soulevée en ce qu'elle pourrait peut-être contenir la clé de l'énigme. La très vive inquiétude que Gomin manifesta lorsqu'un jour il surprit Mme de Tourzel et la sœur du petit Louis XVII à feuilleter le registre courant nous conforte en cette supposition.

De quoi s'agit-il ?

Dès l'incarcération de la famille royale au Temple, le 13 août 1792, le Conseil général de la Commune arrêtait que *les commissaires de garde chez le roi tiendront un journal exact de tout ce qui s'y passera* (1). Mieux, le 16 novembre 1792, ce même Conseil précisait que les commissaires ne se limiteront pas seulement à des notes *sur l'état des prisonniers*, mais devront *porter sur le bulletin ce qui s'est passé exactement* (2). Puis, le 2 décembre 1792, il était relevé que les registres, *qui se sont trouvés au nombre de quatre ... ont été paraphés par premier et dernier feuillets* (3). De plus, le 24 octobre 1793, le Conseil général de la Commune arrêtait que *les registres du Temple seront transcrits en présence des commissaires par un commis de confiance... et*

qu'ils seront déposés aux archives de la Commune (4). Enfin, le Conseil général de la Commune complétait cette disposition en arrêtant, le 21 février 1794, comme il l'avait d'ailleurs précédemment décidé, *que les registres du Temple continueront d'être transcrits, comme ils l'avaient précédemment arrêté et que les commissaires du Temple surveilleront cette transcription* (5). Ces deux dernières décisions signifiaient clairement que ces registres, faisant en quelque sorte office de "main courante", ont existé non seulement en minute originale, mais aussi en copie authentique.

Quel est le problème ?

Ces registres ont indéniablement survécu, aux affres de la révolution, de la Terreur, de la réaction thermidorienne, ainsi qu'aux débuts du Directoire. Ils ont dû mentionner en une ultime transcription, au soir du 18 décembre 1795, la libération de Marie-Thérèse Charlotte, sœur survivante de l'enfant royal supposé décédé au Temple quelques mois auparavant, par remise entre les mains du ministre de l'Intérieur Pierre Bénézech, nommé quinze jours plus tôt (6).

Étienne Lasne, le gardien du Temple n'ayant plus rien à garder ne tarda dès lors plus à se voir signifier son congé par l'Administration des Domaines. Le 8 avril 1796 il remettait, en conséquence, contre reçu et décharge, l'ensemble des registres et tous les autres papiers du Temple dont il avait pris charge du temps qu'il avait la garde des deux jeunes prisonniers royaux, savoir : *quatre registres sur l'un desquels sont deux bandes de scellés, deux cartons où sont les papiers, le tout relatif à la détention des ci-devant Roi et Reine, Élisabeth, des fils et fille desdits ci-devant Roi et Reine, plus un paquet cacheté, en plus deux cachets en cuivre, l'un de l'ancienne municipalité et l'autre des commissaires gardiens du Temple* (7). Ces registres devaient constituer la "main courante". Quant aux deux cartons, ils contenaient certainement, sous forme d'annexes dûment cotées dans les registres au fur et à mesure et à l'appui des inscriptions, toutes pièces justificatives appropriées (8).

Énigmatique disparition, recherches infructueuses.

Depuis ce funeste 8 avril 1796, nul n'a plus jamais revu les registres ni d'ailleurs les cartons et les autres pièces mentionnées dans le reçu délivré par Bénézech. Ils ont tout bonnement disparus.

Des recherches furent entreprises pour les retrouver, notamment en 1817 par Simien-Dépréaux, un ancien universitaire qui, le 8 octobre 1817 avait cru judicieux d'écrire au ministre de l'Intérieur Pasquier qu'il était en mesure d'indiquer où l'on pouvait rechercher et retrouver les fameux registres (9). Sans doute avait-il fini par localiser les copies authentiques dans les archives de l'Hôtel de Ville. Mais, curieusement, le vaillant investigateur se fit alors vertement tancer par Pasquier qui lui ordonna expressément de ne pas poursuivre son enquête en cette direction et les choses en restèrent là !

Certes, en 1848, le comte de La Morinerie découvrit, curieusement, chez un brocanteur de l'ancienne rue de la Tissanderie, 55 pièces, presque toutes des originaux s'échelonnant du 27 août 1792 au 10 mai 1794, l'une d'elle comportant même la signature d'Antoine Simon (toujours et encore lui !) Ces documents miraculeusement sortis de la nuit des temps, concernaient la famille royale au Temple et étaient tous revêtus de deux paraphes. Ces pièces pourraient bien provenir des deux cartons d'annexes aux registres, après épuration (10). Cela peut signifier, en tout cas, que les registres originaux ont pu subsister jusqu'à cette période, après avoir été expurgés de diverses pièces estimées sans grand intérêt, pouvant aussi guider sur des fausses pistes, mais pouvant également, par un moyen détourné, être restituées sans grand danger à la communauté nationale. Quant aux doubles supposés être conservés à l'Hôtel de Ville, il n'en est, bizarrement, question à aucun moment. Jamais personne, même Monsieur de Beauchesne, qui a pourtant décortiqué minutieusement les Archives de la ville, n'est parvenu à mettre la main dessus. Elles ont pourtant bel et bien existé ces copies authentiques !

Que sont devenus les registres ?

Louis Hastier, dans son ouvrage *Nouvelles révélations sur Louis XVII*, pose nettement la question (11), avant de se lancer en une vaste et passionnante enquête, sur la piste des pérégrinations de Pierre Bénézech. Il le suit à la trace jusqu'au Cap Français, où l'ex-ministre de l'Intérieur, devenu préfet colonial à Saint Domingue, décéda le 13 juin 1801 de la fièvre jaune.

On sait que le général Leclerc prit alors en main l'administration de la colonie, mais décéda peu après, lui aussi, de la même affection. Après la victoire de Dessaline sur Rochambeau, successeur de Leclerc, nous apprend Louis Hastier, furent, pour la plupart, transportées en rade du Cap sur un vaisseau français, mais la flotte britannique captura les navires français, de sorte que la solution se trouve peut-être, depuis lors, en Grande-Bretagne, un comble ! Ces archives saisies ont, sans nul doute, du être analysées par les Britanniques avec un très vif intérêt. Qu'ont-ils trouvé ? Qu'en ont-ils fait ? Rien n'a jamais filtré d'outre Manche à ce sujet .

Quant aux héritiers de feu Bénézech, sa veuve qui décéda lors du retour en France, et ses deux filles dont l'une, l'aînée, se maria le 16 février 1805 avec Daniel Marx qui devint général et baron d'Empire, on en est sûr, n'ayant plus ni parents, ni fortune ni même de gîte, ils n'ont pas été mis en possession des fameux registres et des cartons. Leur remise ultérieure, note malicieusement Louis Hastier, aurait certainement assuré au mari de chacune des filles *des carrières autrement brillantes que celles qu'ils parcoururent* (12).

Depuis, trois fois hélas, rien de neuf ! Si d'autres recherches ont été diligentées par la suite, nous n'en avons aucune connaissance. Pour comble, les copies authentiques de l'Hôtel de Ville ont dû disparaître en fumée dans des incendies plus que criminels de la Commune de Paris de 1871. Bref, rien n'y fait, tout paraît irrémédiablement bloqué et il semble bien qu'il faille nous faire une raison !

Personnellement pourtant, je souhaite ardemment que ces registres, complétés des épaves de leurs annexes, n'aient pas été détruits, que ces trésors inestimables de notre patrimoine national aient quant même pu être préservés quelque part en lieu sûr et qu'un jour peut-être, en des circonstances que seul le cours de l'Histoire peut déterminer, ils puissent réapparaître au grand jour et ce non seulement pour le plus grand bonheur des historiens, mais encore pour contribuer utilement à considérer le cours parfois si tumultueux de notre histoire de manière plus sereine.

Pratiquement, nous n'avons dès lors plus d'autre ressource que de déplorer vivement la disparition totale de ces registres. C'est d'autant plus dommage que leur contenu pourrait peut-être permettre de faire disparaître tant de points obscurs (13) de l'affaire Louis XVII qui nous préoccupe tous depuis si longtemps, et peut-être aussi de remettre bien des choses à leur juste place, y compris à notre époque !

Mais l'Histoire de France est ainsi faite, pleine de mystères, de merveilleux, et parfois même de miracles qui déconcertent tant le monde !... Que cela ne nous empêche aucunement de poursuivre les uns et les autres nos recherches sur les pistes les plus diverses, y compris celle, aussi désespérée soit-elle, des registres du Temple. Pour récolter, il faut semer, alors semons. Et puis, comme l'a dit si justement Roosevelt: Il y a quelque chose dans la vie que de n'avoir pas réussi: c'est de ne pas avoir essayé ! Alors, ne nous décourageons pas et essayons, encore et toujours, et va pour l'Histoire !

Notes :

(1) Le 21 août. Cf. Lenotre: *Le roi Louis XVII et l'énigme du Temple*, Perrin, 1921, p. 83.

(2) A.N. F7-4391 (dos. 2).

(3) Marquis de Beaucourt: *Captivité et derniers moments de Louis XVI*, Paris 1892, t. II, pp. 143-144.

- (4) Beaucourt, *ibid.*, p. LXI.
 (5) A.N. F7-4391 (p. 201).
 (6) Voir notice biographique en annexe.
 (7) A.N. F7-4391).
 (8) Lasne restera toutefois concierge-directeur du Temple, par protection de Bénézech. Lorsqu'en juillet 1797, le ministre sera destitué, il sera lui aussi révoqué.
 (9) Paul Sainte Claire Deville: *A la recherche de Louis XVII*, Flammarion, 1946, p. 76.
 (10) Louis Hastier, *Nouvelles révélations sur Louis XVII*, p. 43, (avec mention de *La nouvelle Revue* d'avril 1884).
 (11) *Ibid.*
 (12) *Ibid.*
 (13) Edmond Dupland: *Vie et mort de Louis XVII*, Paris, 1987, pp. 230-235
 et *Le procès Louis XVII*, Amiot-Dumont, 1955, p. 42, plaidoirie de M^e René Escaich.

Annexe:

- Notice biographique sommaire -

BÉNÉZECH Pierre.

Né en 1749 à Montpellier, mort au Cap, en Haïti, le 13 juin 1802.

Propriétaire des *Affiches, annonces et avis divers*, feuille d'annonces payantes et directeur du bureau de correspondance avec les colonies, Bénézech devient en 1791 administrateur du département de Seine-et-Oise. Son sens de l'organisation et son honnêteté lui valent d'être appelé à présider la 11^{ème} commission gouvernementale de l'armement. Il accélère la production minière, la fabrication des armes, crée une manufacture à Versailles et lance une grande campagne de récolte du salpêtre. Passé à l'administration du génie, il y fait la connaissance de Bonaparte. Au rétablissement, le 3 novembre 1795, des ministères, il a la charge de celui de l'Intérieur, qui englobe l'Agriculture, les Lettres et les Arts, l'Instruction publique et les Subsistances. Il fait baisser le prix du pain et poursuit les spéculateurs, libère le commerce, rouvre les bibliothèques, musées et écoles supprimés. Il organise aussi l'échange de la fille de Louis XVI contre les Conventionnels prisonniers des Autrichiens. Les papiers saisis chez La Villehurnois ayant établis ses liens avec les royalistes, il est destitué le 31 juillet 1797 et échappe de justesse à la déportation après le coup d'État du 18 fructidor.

Ayant apporté son adhésion à Bonaparte après Brumaire, il entre au Conseil d'État, devient administrateur des Tuileries et préfet du Palais. Il postule le poste de préfet colonial au Cap Français (Cap Haïti aujourd'hui) et y meurt de la fièvre jaune.

(Jean TULARD, Jean-François FAYARD, Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire de la Révolution Française*, 1789-1799, R. Laffont 1987, p. 573)

- ☞ Au physique, un homme très brun, gros et d'une belle prestance.
- ☞ Il a le langage, les manières, les formes et les habitudes d'un courtisan consommé.
- ☞ Il a en outre du goût pour la magnificence, la représentation et l'étiquette.
- ☞ Fin et dissimulé, d'une activité rare, souple, adroit, plein de ressources, sans que jamais rien ne l'embarrasse.
(REVELLIÈRE-LÉPEAUX, dans ses mémoires).
- ☞ Il dirigeait à Paris une agence d'affaire et était propriétaire des Petites Affiches.
- ☞ Il ne passait pas pour un très chaud républicain, mais avait été désigné par Convention comme membre de la Commission des armes et des poudres.
- ☞ Nommé ministre de l'Intérieur (3 novembre 1795 - 12 brumaire an IV).
- ☞ Destitué le 31 juillet 1797, remplacé par François de Neufchâteau.
- ☞ Nous avons découvert que dans un sentence du Châtelet de Paris, rendue par défaut le 25 janvier 1786, dans une affaire opposant son épouse Thérèse-Charlotte à l'abbé de Marigny, Pierre Bénézech est mentionné comme *ancien agent général des États de Languedoc* (AN / Y-6008).

IV - Les Membres ont la parole

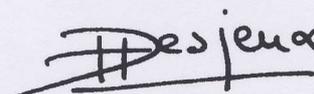
- * La visite est toujours prévues pour le 27 juin. Le départ aura lieu au 'Louis XVII' à 8h15.
 - La matinée sera consacrée à la visite du château (2 heures).
 - Le déjeuner sera pris dans un restaurant proche du château
 - L'après-midi, nous visiterons le petit Trianon, le Pavillon du Jardin Français, le Belvédère, le Hameau de la Reine
- * Exposition « Marie-Antoinette et ses Fournisseurs »
du 26 février au 14 mai, Musée de l'Histoire de France, rue des Franc-Bourgeois, Hôtel de Soubise, Paris.
- * M. Pietrek organise du 7 au 31 mars une exposition consacrée à Antoine Simon au Centre de Formation "Le Bischenberg", 17, rue Raiffeisein, 67870 Bischoffsheim. Il y dédicacera ses ouvrages les 10, 12, 13, 23 et 29 mars. Entré Libre.

V - L'iconographie

La prochaine fiche iconographique sera consacrée au peintre Boilly

La séance est levée à 17h00

le Secrétaire Général



Édouard Desjeux